



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0937

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon - Villeurbanne - Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Meyzieu

objet : Accompagnement des territoires Centre est - Attribution d'une subvention à l'association Eurekâ pour son programme d'actions 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Llung

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0937**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Accompagnement des territoires Centre est - Attribution d'une subvention à l'association Eurekâ pour son programme d'actions 2015**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'association Eurekâ mobilise des équipes artistiques pluridisciplinaires et intervient dans l'espace public depuis bientôt 20 ans à l'échelle locale, nationale et internationale. Elle met en œuvre des créations artistiques en lien avec un territoire. Eurêka est une association conventionnée, soutenue par l'État (direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes), la Région Rhône-Alpes et la Ville de Villeurbanne. Depuis 2002, cette association propose également des projets artistiques de territoire dans le secteur est de l'agglomération. Son travail se décline souvent par la mise en œuvre d'une fiction urbaine, socle commun qui facilite la rencontre entre les publics, les habitants, les entreprises et la société civile.

Le Centre est de la Métropole fait l'objet d'une dynamique de renouvellement important. Ce renouvellement se réalise autour d'une dorsale est ouest, de part et d'autre de la ligne de transports en commun T3 / Rhonexpress. Le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer traverse des paysages urbains diversifiés et en transformation : territoires d'activités actifs, friches ; territoires de projets majeurs de l'agglomération (Carré de Soie, Grandclément et Grand Montout) ; polarités urbaines anciennes installées depuis longtemps (Mezzieu, Décines Charpieu, Reconnaissance Balzac). Elle relie le hub métropolitain de la Part-Dieu à l'aéroport Saint Exupéry.

Parallèlement aux démarches mises en œuvre projet par projet en matière de concertation citoyenne ou de communication, l'approche artistique constitue un levier efficace pour :

- mettre en visibilité et en récit cette section du territoire de l'est pour les Grand Lyonnais,
- inviter à la curiosité, faire comprendre ces territoires et leur évolution, faciliter leurs échanges par la création de moments conviviaux et d'installations à destination des habitants et des personnes qui les fréquentent ou les traversent.

**II - Programme d'actions**

Afin de renforcer l'appropriation des transformations par les citoyens, l'association Eurekâ a ainsi proposé une intervention dans le prolongement de l'action « Les Fabulations pédestres périphériques » déployée en 2013-2014 sur le Carré de Soie à l'appui de nombreux partenariats locaux.

Cette action avait rencontré un grand succès public avec 3 000 personnes qui ont participé à une dizaine d'interventions artistiques ponctuelles et un temps fort en octobre 2014.

La proposition « Le Long de l'axe » a été écrite au printemps été 2015 et partagée avec les différents partenaires à l'automne 2015. Il s'agit d'investir les territoires de Mezzieu jusqu'à la Part-Dieu, en traversant les Communes de Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne et Lyon. Sur ces territoires, dits du "Long de l'axe", les lieux d'interventions artistiques sont multiples :

- dans le tramway T3,
- aux abords de cet axe,
- dans les quartiers qui le jouxtent.

Le projet jouera également la connexion des échelles locale, nationale et européenne par la sollicitation et la mise en réseau d'artistes reconnus ou émergents, intervenants sur le projet.

### III - Calendrier prévisionnel du projet

#### - 2015 : une année de préparation

- des temps de repérage et d'écriture par les porteurs de projets,
- des temps de résidences de recherches avec des artistes invités sur le site,
- des temps d'immersion de 5 jours de 2 artistes le long de l'axe et réalisation du carnet de voyage,
- rencontre avec les acteurs locaux, découverte des différents quartiers qui affleurent l'axe du tramway et début d'écritures artistiques propres aux artistes invités.

#### - 2016-2017 : déploiement des interventions et installations artistiques

### IV - Plan de financement prévisionnel

Les financements 2015 sollicités par Eurekâ auprès de différents partenaires doivent permettre les temps de recherche, de création, d'écriture de la narration, des temps de résidences pour les artistes invités, la préparation des interventions qui se déploieront dès le début de l'année 2016.

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
achats	2 836	Commune de Vaulx en Velin	4 000
frais techniques, location, entretiens, etc.	1 500	Commune de Villeurbanne	10 000
accueil des compagnies en résidences, communication, etc.	15 652	Métropole de Lyon	18 800
charges de personnel	34 603	Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	15 000
charges exceptionnelles	1 209	Région Rhône-Alpes FIACRE	8 000
<b>Total</b>	<b>55 800</b>	<b>Total</b>	<b>55 800</b>

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € pour l'année 2015 au profit de l'association Eurekâ dans le cadre du projet triennal "le long de l'axe",

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Eurekâ définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 6574 - fonction 020 - opération n° OP02O2038.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**